

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département du
Calvados



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal
de la Commune de SOIGNOLLES
14190**

Date d'affichage : 06/06/2025

Date de convocation : 21/05/2025

Nombre de membres :

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 3

Délibération n° 2025-21

**MODIFICATION DES STATUTS DU
SYNDICAT MIXTE EAUX SUD
CALVADOS**

Le 27 mai 2025 à 20h30.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr LEBOYER Hugues,
Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mme LE COGUIC Ophélie donne procuration à Mme PERREE Edwige,
Mme HAGHEBAERT Olympe donne procuration à Mme FIEFFÉ Patricia
Mr GAUCHET Bruno donne procuration à Mme DELALANDE Soizic.
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mme HAGHEBAERT Olympe,
Mr GAUCHET Bruno.

Mr LEBOYER Hugues a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Modification des statuts du syndicat mixte Eaux Sud Calvados

Le syndicat mixte Eaux Sud Calvados a déménagé au 5 000 avenue de la Crosse à Falaise en février dernier. Ce changement de localisation du siège doit être officialisé par la modification des statuts du syndicat actuellement en vigueur.

A cette occasion, il est également proposé d'acter une modification des membres syndicaux pour prendre en compte la création de la commune nouvelle de Cesny-Les-Sources et la prise de compétence eau potable de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie par un arrêté préfectoral.

Les modifications portent exclusivement sur les articles 2 et 4 relatifs aux membres et au siège du syndicat des statuts actuellement en vigueur.

En tant que membre du Syndicat, nous disposons d'un délai de trois mois à compter de la notification (15/04/2025) pour adopter par délibération l'évolution de ces statuts.

A défaut de délibération dans ce délai, notre décision sera réputée favorable.

A l'issue de cette phase de consultation, un nouvel arrêté préfectoral actant ces changements pourra être pris.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER les nouveaux statuts du syndicat mixte Eaux Sud Calvados.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE D'ADOPTER LES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE EAUX SUD CALVADOS.

Certifié exécutoire après transmission
à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 014-211406749-20250527-DELIB_2025_21-DE



Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance
Mr LEBOYER Hugues

Pour extrait conforme
Le Maire,
Mme FIEFFÉ Patricia

